



Maine et Loire

Déclaration liminaire CTL du 13 octobre 2020

Monsieur le Président,

Le gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 dernier son plan de relance doté de 100 milliards d'euros sur deux ans autant de mesures qui consistent pour beaucoup en aides publiques en particulier aux entreprises.

Soulignant la réalité de ces dernières années, la confédération **FO**, par l'intermédiaire d'Yves Veyrier son secrétaire général, rappelle que l'on a trop souvent connu des situations où sous la pression des actionnaires, des dirigeants n'ont pas hésité au terme du bénéfice d'aides publiques diverses, en exemple récemment le CICE, à stopper ou délocaliser tout ou partie des activités, supprimer les emplois associés, voire ne pas en créer.

Dans ce contexte, pour **FO**, il est donc indispensable que des dispositifs de contrôle et de sanctions soient prévus contre les opérations de captation des aides publiques à des fins d'optimisation fiscale ou de rémunération des actionnaires.

FO réaffirme que la relance de l'activité économique doit s'appuyer sur l'emploi et les salaires notamment pour stimuler la consommation et la production intérieure dans le cadre du développement d'une stratégie industrielle et de relocalisation d'activité. Pour **FO**, le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi. Il est donc légitime et nécessaire d'ouvrir de véritables négociations sur les salaires et le déroulement de carrières.

Le 13 mars dernier, devant le manque de moyens matériels et humains pour lutter contre la pandémie du COVID19, politique d'austérité menée depuis des années par les différents gouvernements oblige, (insuffisance de lits de réanimations, de personnels soignants, d'équipements pour les protéger, plus de masque suite à l'option du gouvernement de ne pas renouveler le stock devenu périmé, pas de test pour la population, ni de stratégie de dépistage, etc..), le gouvernement Macron/Philippe a dû se résoudre à appliquer un confinement drastique d'une durée de deux mois pour éviter le pire.

Le mot d'ordre principal était «restez chez vous !». Les services de la DGFIP n'y ont pas échappé et se sont adaptés pour limiter au minimum la présence physique des agents.

Afin d'endiguer la propagation du virus, tout en remplissant les missions jugées essentielles, nos responsables ont dû imposer des rotations entre les agents. Le télétravail a été incité, mais faute de moyen (manque de micro-portables), beaucoup de collègues n'ont pu y prétendre.

Face à cette crise sanitaire, les agents de la Fonction publique dont les agents de la DGFIP ont démontré leur engagement sans faille pour assurer les missions essentielles de la nation et le Président de la République, le gouvernement, et vous-même ont, la main sur le cœur, salué leur dévouement.

Pourtant, le naturel a très vite repris le dessus avec la publication de l'ordonnance DUSSOPT dès le 15 avril 2020 instaurant une ponction pouvant aller jusqu'à 10 jours de congés pour des agents en rien responsables de la crise.

Pour **FO**, Il est donc important de rappeler que les agents n'ont pas choisi la position dans laquelle ils se sont trouvés, bien au contraire, si cela avait été possible, ils auraient préféré travailler !

Et puis il y a eu la prime dite COVID, ses critères aléatoires, différents d'un service à un autre, le manque de clarté sur son attribution suscite amertumes, interrogations et incompréhensions.

Malgré nos demandes, vous avez refusé de nous communiquer les données d'attribution (par catégories, par structures,...) et choisi le silence en refilant la « patate chaude » aux chefs de structure. Ces derniers se sont retrouvés face à des choix difficiles et limités.

Le 28 septembre, le Directeur Général a indiqué aux syndicats nationaux qu'un rappel sera fait aux directeurs locaux pour que soit communiqué en toute transparence la répartition de la prime de la division. Nous attendons donc vos chiffres et commentaires !

Après une décennie de gel de la valeur du point d'indice, de cadence d'avancement de carrières à la diète, de suppressions massives d'emplois s'est ajouté la Loi dite de transformation de la Fonction Publique. Rappelons que cette contre-réforme instaure la suppression des CHS-CT, des CAP entre autres. CHS CT dont le rôle a pourtant été primordial pour veiller à la protection des travailleurs pendant la crise sanitaire, dans les entreprises et les administrations.

Le 13 mars 2020, le Président de la République annonçait la suspension de l'ensemble des réformes en cours, en citant notamment celles des retraites et de l'assurance chômage. **FO** estime indispensable que le gouvernement annonce sans délai que ces réformes sont abandonnées. Pour **FO**, relancer ces réformes serait une grave erreur.

À la DGFIP, passés les remerciements appuyés de nos ministres et la découverte brutale pour certains du caractère indispensable au fonctionnement de l'État de nos missions, le retour progressif à la normale s'accompagne de la relance du NRP, projet largement rejeté par les personnels, dans le Maine et Loire comme partout en France, lors du mouvement social de 2019 pour le retrait du plan Darmanin.

Manifestement, loin de se faire oublier, ceux qui par leur obsession austéritaire conduisent le service public vers sa disparition continuent ! (NRP, MASP, Fermeture des guichets au public)

Pour Macron et son gouvernement, le monde d'après est le même que celui d'avant, ils continuent leur plan social à la DGFIP. Selon le Projet de Loi de Finances 2021, le Ministère des Finances, de l'économie et de la Relance supportera l'essentiel des coupes avec 2163 suppressions d'emplois. Soit la disparition de deux fois et demi la DDFiP de Maine et Loire. Le Ministre Délégué Olivier Dussopt a précisé sur France Bleu que les réductions d'effectifs 2021 se feraient dans les services centraux et non en région, pouvez-vous nous le confirmer ?

Le NRP vise à supprimer la quasi-totalité des centres des finances publiques, et dans le Maine et Loire, Monsieur le Directeur, vous n'avez pas lésiné pour liquider les trésoreries. Tout cela pour créer des usines à gaz dites SGC débordant de travail, et mis en place sans discernement. **FO** tient à vous préciser que si cela a tenu et tient, c'est grâce uniquement à la qualité et à la conscience professionnelle des personnels.

Que dire de la mise en place des MASP, MASP qui à notre connaissance n'attirent pas beaucoup de monde, toujours est-il, loin des promesses que vous teniez aux élus pour les faire accepter la fermeture de leur centre des Finances Publiques. Cela rappelle étrangement les permanences instaurées par le passé, dont aucune n'a survécu. **FO** rappelle que la qualité du service public est liée étroitement à sa présence au quotidien, **FO** exige la non fermeture des trésoreries restantes avec toutes leurs missions et la réouverture des trésoreries supprimées, entre autres, par vos soins.

Et puis cela ne suffit pas, il vous faut continuer à réduire les ouvertures au public. Dernière étape avant la fermeture totale qui laissera la quasi-totalité des citoyens devant la porte, dont les plus démunis, sans le service public fiscal et financier que la république doit leur rendre. Après, seuls pourront venir les usagers ayant obtenu un rendez-vous, les dossiers que vous appelez à enjeux ! (loi Pinel, demandes de délais avec un certain montant, IFI, etc.)

Quant à la nouvelle phase de réduction des horaires d'ouverture au public, ce sujet n'a, à ce jour, jamais été abordé entre le Directeur Général et les syndicats représentatifs nationaux. Comme l'exige le bon sens et la démocratie, nous vous demandons de retirer ce point de l'ordre du jour de ce CTL. Après les paiements chez le buraliste, cette étape supplémentaire ouvrira la voie à la disparition totale de l'accueil physique et donc de la présence même de nos services et des agents à tel ou tel endroit.

Votre NRP départemental n'est pas du tout une amélioration du réseau de proximité de la DGFIP ! Pour les agents de la DGFIP, il s'agit aussi d'une massification des tâches dans les services regroupés (Centre de Contact, SIP, SIE, SGC, etc...).

FO, exige au contraire un service public républicain bénéficiant à l'ensemble de la population en le renforçant avec les moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement. Dans ce contexte, le NRP, à l'instar des autres réformes dictées par des logiques budgétaires, doit être abandonné !

Je vous demande d'annexer cette déclaration au procès verbal de ce CTL.